

**Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1. Identificateur de produit 3801602E 3801601E 3801600E 3801600BBE

N° 303-PET-fr

Nom du produit : ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange : Colorant histologique. PC21 : substances chimiques de laboratoire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : LEICA BIOSYSTEMS RICHMOND, INC.  
5205 ROUTE 12  
RICHMOND  
IL 60071  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 001 815 678 2000

1.4. Numéro d'appel d'urgence +1-703-527-3887 (Chemtrec)

**Section 2 : Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CHIP : F : R11 ; T : R23/24/25 ; T : R39/23/24/25

Classification CLP : Toxicité aiguë 4: H302+312+332 ; Liq. infl. 2 : H225 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 : H370

Effets les plus néfastes : Facilement inflammable. Toxique par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion. Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage CLP :

Mentions de danger : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H302+312+332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Mots-indicateurs : Danger

Pictogrammes de danger : SGH02 : Inflammable.

SGH07 : Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique.

SGH08 : Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 2

**Conseils de prudence généraux :** P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P303+361+353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

## Éléments d'étiquetage CHIP :

**Symboles de danger :** Facilement inflammable.  
Toxique.



**Phrases de risque :** R11 : Facilement inflammable.  
R23/24/25 : Toxique par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.  
R39/23/24/25 : Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

**Conseils de prudence :** S36/37/39 : Porter un vêtement de protection, des gants de protection et un appareil de protection des yeux/du visage appropriés.  
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

## 2.3. Autres dangers

**Autres dangers :** Lors de l'utilisation, peut former un mélange vapeur/air inflammable/explosif.  
**PBT :** Cette substance n'est pas identifiée comme une substance PBT.

## Section 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Mélanges

**Substances dangereuses :**

ÉTHANOL

EINECS	CAS	Classification CHIP	Classification CLP	Pourcentage
200-578-6	64-17-5	F : R11 Limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	Liq. infl. 2 : H225	70.000%

[suite]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 3

MÉTHANOL

200-659-6	67-56-1	F : R11 ; T : R23/24/25 ; T : R39/23/24/25	Liq. infl. 2 : H225 ; Toxicité aiguë 3: H331 ; Toxicité aiguë 3: H311 ; Toxicité aiguë 3: H301 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 : H370	25.000%
-----------	---------	--	---	---------

## Section 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**En cas de contact avec la peau :** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés à moins qu'ils ne soient collés à la peau. Asperger d'eau la zone affectée pendant au moins 10 minutes si la substance est encore sur la peau. Transférer la personne à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'intoxication.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Transférer la personne à l'hôpital pour un examen par un spécialiste.

**En cas d'ingestion :** Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire boire un demi-litre d'eau immédiatement. Si la personne est inconsciente, vérifier si elle respire et pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Si elle respire normalement, la placer en position de sécurité. Procéder à son transfert à l'hôpital dans les plus brefs délais.

**En cas d'inhalation :** Éloigner la personne du danger tout en veillant à sa propre sécurité. Si la personne est inconsciente, vérifier si elle respire et pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Si elle respire normalement, la placer en position de sécurité. Si la personne est consciente, lui demander de s'asseoir ou de s'allonger. Si sa respiration devient difficile, la faire s'asseoir et la mettre sous oxygène (quand de tels équipements sont disponibles). Procéder à son transfert à l'hôpital dans les plus brefs délais.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**En cas de contact avec la peau :** Des irritations et rougeurs peuvent apparaître au niveau du point de contact.

**En cas de contact avec les yeux :** Des irritations et des rougeurs peuvent apparaître. Une brûlure de la cornée est possible.

**En cas d'ingestion :** Des nausées et des douleurs gastriques peuvent apparaître, ainsi que des vomissements et des diarrhées. La victime peut perdre conscience. Elle peut aussi être prise de convulsions.

**En cas d'inhalation :** L'exposition peut entraîner de la toux ou une respiration sifflante. La victime peut avoir les poumons congestionnés, provoquant ainsi d'importantes difficultés respiratoires. La victime peut perdre conscience. Elle peut aussi être prise de convulsions.

**Effets immédiats/différés :** Des effets immédiats sont possibles après une exposition, même de courte durée, au produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement particulier/immédiat :** Consulter immédiatement un médecin. Lui montrer la présente fiche de données de sécurité.

## Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction :** Dioxyde de carbone. Mousse résistant aux alcools. Poudre chimique.

[suite]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 4

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers en cas d'exposition :** Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent se propager sur d'importantes distances et s'enflammer à proximité d'une source de combustion en entraînant un retour de flamme. Produit pouvant former un mélange air/vapeur explosif.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Conseils aux pompiers :** Porter un appareil respiratoire isolant, ainsi que des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

## Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles :** Éliminer toute source de combustion. Baliser la zone contaminée avec des avertissements et limiter l'accès au personnel autorisé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Ne pas déverser dans les canalisations ou les rivières. Contenir les déversements en utilisant un système de rétention.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Procédures de nettoyage :** Mélanger avec du sable ou de la vermiculite. Neutraliser avec de l'acide chlorhydrique dilué. Utiliser un aspirateur industriel pour éliminer le produit. Nettoyer l'emplacement où s'est déversé le produit avec beaucoup d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections :** Voir la Section 8 de la fiche de données de sécurité.

## Section 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Exigences de manipulation :** S'assurer que la zone est correctement ventilée. Éviter tout contact direct avec la substance. Ne pas fumer à proximité.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage :** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source de combustion. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Sécuriser les installations électriques pour qu'elles ne puissent pas déclencher de combustion.

**Conditionnement adapté :** Doit uniquement être conservé dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Aucune donnée disponible.

## Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Substances dangereuses :**

[suite]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 5

## ÉTHANOL

Limites d'exposition sur le lieu de travail :

Poussières respirables

Pays	8 h (MPT)	15 min (LECT)	8 h (MPT)	15 min (LECT)
Royaume-Uni	1 920 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

## MÉTHANOL

Royaume-Uni	266 mg/m <sup>3</sup>	333 mg/m <sup>3</sup>	-	-
-------------	-----------------------	-----------------------	---	---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques :** S'assurer que la zone est correctement ventilée. Sécuriser les installations électriques pour qu'elles ne puissent pas déclencher de combustion.

**Protection des voies respiratoires :** Un appareil respiratoire autonome doit être disponible en cas d'urgence.

**Protection des mains :** Gants de protection

**Protection des yeux :** Masque de sécurité.

**Protection de la peau :** Vêtements de protection avec des élastiques aux extrémités et un col fermé. Bottes en PVC.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État :** Liquide

**Couleur :** Rouge orangé

**Odeur :** Alcool

**Taux d'évaporation :** Moyen

**Oxydation :** Non oxydant (selon les critères CE)

**Hydrosolubilité :** Miscible en toutes proportions

**Également soluble dans :** Méthanol

**Viscosité :** Non visqueux

**Point d'ébullition (°C) :** 78

**Supérieure :** 19

**Point d'auto-inflammabilité (°C) :** 362

**Limites d'inflammabilité** 3,3

**en %. Inférieure :**

**Point d'éclair (°C) :** 12

**Densité relative :** 0,785

### 9.2. Autres informations

**Autres informations :** Non applicable.

## Section 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité :** Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

[suite]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 6

## 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses :** Aucune dans des conditions normales de transport et de stockage.  
Une décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matières répertoriées ci-dessous.

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter :** Sources de combustion. Flammes.

## 10.5. Matières à éviter

**Matières à éviter :** Agents oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux :** Émission de vapeurs toxiques de dioxyde de carbone/monoxyde de carbone lors de la combustion.

## Section 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets du mélange :**

Effet	Voie	Base
Toxicité aiguë	INH DRM ING	Évaluation de la dangerosité

### 11.2. Symptômes/voies d'exposition

**En cas de contact avec la peau :** Des irritations et rougeurs peuvent apparaître au niveau du point de contact.

**En cas de contact avec les yeux :** Des irritations et des rougeurs peuvent apparaître. Une brûlure de la cornée est possible.

**En cas d'ingestion :** Des nausées et des douleurs gastriques peuvent apparaître, ainsi que des vomissements et des diarrhées. La victime peut perdre conscience. Elle peut aussi être prise de convulsions.

**En cas d'inhalation :** L'exposition peut entraîner de la toux ou une respiration sifflante. La victime peut avoir les poumons congestionnés, provoquant ainsi d'importantes difficultés respiratoires. La victime peut perdre conscience. Elle peut aussi être prise de convulsions.

**Effets immédiats/différés :** Des effets immédiats sont possibles après une exposition, même de courte durée, au produit.

## Section 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Valeurs d'écotoxicité :** Non applicable.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité :** Aucune donnée disponible.

[suite]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 7

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité :** Soluble dans l'eau.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Identification PBT :** Cette substance n'est pas identifiée comme une substance PBT.

## 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes :** Aucune donnée disponible.

## Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Opérations de mise au rebut :** Transférer dans un récipient adapté et prévoir le ramassage par une entreprise spécialisée.

**Mise au rebut de l'emballage :** Nettoyer avec de l'eau. Mettre au rebut comme tous les déchets industriels normaux.

**Remarque :** L'utilisateur doit vérifier l'existence de réglementations régionales ou nationales en ce qui concerne la mise au rebut.

## Section 14 : Informations sur le transport

### 14.1. Numéro ONU

**Numéro ONU :** 1986

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**Nom d'expédition :** PRODUIT INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.  
(ÉTHANOL ; MÉTHANOL)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe de transport :** 3 (6.1)

### 14.4. Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage :** II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Dangerosité pour l'environnement :** Non

**Polluant marin :** Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Précautions particulières :** Aucune

**Code tunnel :** D/E

**Catégorie de transport :** 2

[suite]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉOSINE Y (SOLUTION ALCOOLIQUE)

Page : 8

## Section 15 : Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## Section 16 : Autres informations

### Autres informations

**Autres informations :** Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) n° 453/2010 de la commission.

\* Indique le texte de la fiche de données de sécurité qui a été modifié lors de la dernière révision.

**Phrases utilisées dans les Sections 2 et 3 :** H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H302+312+332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H311 : Toxique par contact cutané.

H331 : Toxique par inhalation.

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).

R11 : Facilement inflammable.

R23/24/25 : Toxique par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

R39/23/24/25 : Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

**Clause de non-responsabilité :** Les informations ci-dessus sont considérées exactes mais n'entendent pas être exhaustives et doivent uniquement être utilisées pour guider les utilisateurs. La présente entreprise ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.